



**Siège social**  
Maison de la Forêt et du Bois  
BP 104 Marmilhat  
63370 LEMPDES

# **ETUDE DES MOTIVATIONS DES PROPRIETAIRES FORESTIERS DU MASSIF CENTRAL**

**15 MAI 2008**

**SECOND RAPPORT D'ETAPE**

## Préambule

La note ci-après est la synthèse finale d'un travail commandé par l'Association Forêt Massif Central (AFOMAC) pour améliorer la gestion et la commercialisation des bois des propriétaires forestiers privés du Massif Central dans un but de développement économique, cette action étant soutenue dans ce sens par France Bois Forêt et par le PITE Auvergne Limousin, avec un autofinancement des différents CRPF concernés.

Le point de départ de ce travail est le constat de la difficulté rencontrée par des organismes économiques travaillant sur le Massif Central pour développer leurs services auprès de moyens propriétaires, mettant indirectement en cause la capacité de ces mêmes organismes à développer la gestion durable de la forêt privée. Ces interrogations sont convergentes avec des questions soulevées lors de différents travaux de géographie sur le thème du propriétaire forestier. Cependant, il n'existait pas de réflexion sur cette problématique récurrente en développement : comment toucher de nouveaux propriétaires, et sur quelles bases ? Cette réflexion, évidente en apparence, ne l'est pas forcément, car il s'agit au travers de celle-ci de prendre du recul par rapport aux paradigmes de la ou des politiques concernant la forêt, ainsi que sur les outils de mise en œuvre de ces même politiques sans pour autant tomber dans le dénigrement.

Il ne s'agit donc pas de réaliser une typologie<sup>1</sup>, certes satisfaisante intellectuellement, mais bien de proposer des outils opérationnels pour les différents professionnels de la filière bois régionale. Dans un souci de facilité de lecture, cette note est relativement brève afin d'en permettre une large diffusion. Ce travail a été réalisé par le CRPF Limousin et par GEOLAB<sup>2</sup> compte-tenu de leur expérience sur ce thème<sup>3</sup>.

Il est composé de quatre grandes parties :

- une synthèse de la bibliographie existante,
- une analyse de données détaillées sur le Massif Central de données sur la structure de la forêt privée en 1999 issues de l'enquête réalisée par le SCEES,
- une synthèse des entretiens réalisés,
- des propositions en matière d'actions.

---

<sup>1</sup> De plus, la typologie est un outil statique, alors qu'il s'agit ici de faire évoluer des propriétaires.

<sup>2</sup> GEOLAB est une UMR Université s de Limoges et de Clermont-Ferrand CNRS

<sup>3</sup> Nous citerons simplement les thèses de F. DIDOLOT (2003), E. LANGLOIS (2006), M. GUILLABOT (2006), L. BOUSSIN (2006), J. DELLIER (2007), et celles en cours de C. LABRUE et S. PENYS, ainsi que de GOLAB pour le compte du GIPECOFOR.

# 1. Analyse de la bibliographie existante

La bibliographie, basée sur des thèses récentes<sup>4</sup> et des travaux en cours, a permis de faire un état des connaissances mettant en évidence notamment les points suivants :

- La forêt est un **espace de liberté**, vécu comme un des derniers restants dans une société très réglementée. L'argent est un moyen indispensable et nécessaire, mais ce n'est plus un but en soi pour nombre de propriétaires. Ceci veut dire aussi que, au delà des critères financiers, une aide forestière ne sera pas utilisée si le coût en matière de liberté est trop important. Cela veut dire aussi une grande réticence envers des engagements perçus comme pouvant retreindre leur liberté<sup>5</sup>.
- **A toute forêt est associée mentalement un paysage**. C'est une vision de son environnement, mais aussi une mémoire du passé, du père et du pays. Il est donc lié à son vécu. Le propriétaire peut être satisfait de son paysage actuel, ou il peut souhaiter un autre type de paysage.
- Le **propriétaire fonctionne avec un Groupement d'Intérêt Economique familial**, alors qu'il y a vingt ans il y avait souvent un deuxième homme derrière le propriétaire. Même si la décision finale lui revient, il tient compte directement ou indirectement de sa famille.
- La **majeure partie des propriétaires se sent exclue des politiques forestières** basées sur les incitations. Les réglementations sont inopérantes car mal connues et difficiles à mettre en œuvre à part l'interdiction de couper.
- S'intéresser activement à la forêt implique trois investissements, en temps, en argent, et en savoir-faire pour pouvoir réaliser ses projets. Or, l'intégration dans les politiques forestières de ces trois paramètres n'est presque jamais faite.
- **Les propriétaires ont leur vision de la biodiversité**, même s'ils ne savent pas forcément l'exprimer clairement.
- **Un schéma des phases préalables à l'action a pu être défini**. Le propriétaire commence par s'informer par lui-même, à partir des sources généralistes écrites ou de la télévision, avant d'en parler à sa famille et à ses amis. Il complète alors son information à l'aide de journaux lui apportant de l'information technique, ou auprès de techniciens forestiers avec qui il est en relations privilégiées dans le cas où il est inséré dans des circuits de développement forestier. Les réunions d'information ne viennent que par la suite, quand il est convaincu de l'intérêt du thème abordé ; elles servent à lui montrer qu'on peut mettre en œuvre une solution pour le problème en question. Au final, une partie de la démarche précédant une opération sylvicole échappe aux organismes forestiers.

---

<sup>4</sup> Outre les travaux de GEOLAB, ceux de l'école normale des lettres et sciences humaines de Lyon, ainsi que d'autres travaux ponctuels réalisés par différents CRPF en partenariat avec différents organismes de recherche ont été intégrés.

<sup>5</sup> Ceci peut être le cas d'un engagement coopératif qui est souvent relativisé chez des propriétaires relativement importants, ainsi que de la certification de la gestion durable qui suscite une certaine réticence à cause d'engagements mal maîtrisés.

## 2. Résultats de l'analyse de l'enquête sur la structure de la forêt privée

Les conclusions ci-après ont été réalisées à partir de l'exploitation de 1.236 enquêtes individuelles non nominatives réalisées en 1999 sur le Massif Central<sup>6</sup> par le SCEES sur les propriétés boisées privées de plus de un hectare ; elles sont complémentaires des documents existants<sup>7</sup>.

### 2.1. Morcellement foncier et aides

Le **morcellement**<sup>8</sup>, qui est une notion physique s'exprimant avec le découpage de la propriété forestière en ensembles boisés d'un seul tenant, peut s'apprécier au travers de cette même enquête. Elle a montré l'existence, pour les départements étudiés, de 1,4 million de blocs, soit une surface moyenne de 1,7 hectares de bois pour les propriétés de plus de un hectare. Ce morcellement important est lié à l'histoire de cette région, où le foncier forestier reflète le foncier agricole du dix-huitième siècle, qui était nécessaire pour la survie sur des terroirs pauvres, ainsi que le morcellement induit par le Code Napoléon, avant qu'il soit légèrement corrigé. Ce chiffre peut être affiné par classe de surface des blocs ou de la propriété grâce au tableau ci-après :

**Tableau N° 1** : Répartition par ensemble boisé du morcellement de la propriété boisée pour les propriétés forestières de plus de un hectare pour le Massif Central (source SCEES-enquête sur les structures de la forêt privée de 1999- analyse CRPF Limousin)

Ensemble boisé d'un seul tenant	Nombre (en milliers)	Surface (en milliers d'ha)
De moins de 1 ha	995	459
De 1 à 4 ha	315	588
De 4 à moins de 10 ha	61	371
De 10 à moins de 25 ha	23	355
De 25 à moins de 100 ha	10	432
De 100 ha et plus	1	216
<b>TOTAL</b>	<b>1405</b>	<b>2 421</b>

Dans le cas où les aides à la sylviculture sont limitées à des blocs de plus de 4 hectares d'un seul tenant, environ la moitié de la surface totale de la forêt privée du Massif Central est exclue du dispositif financier. L'examen détaillé par classe de surface montre que, en pratique, les propriétés de moins de dix hectares sont exclues des dispositifs d'aide forestière, du simple fait du morcellement foncier et de l'existence sur une même propriété de plusieurs

<sup>6</sup> Dans le cadre de cette analyse, le Massif Central comprend la totalité des régions Auvergne et Limousin, ainsi que des départements des régions Bourgogne (Nièvre, Saône-et-Loire), Languedoc-Roussillon (Gard, Lozère), Rhône-Alpes (Ardèche, Loire, Rhône) et Midi-Pyrénées (Aveyron, Lot, Tarn), soit 17 départements au total.

<sup>7</sup> Un document complet de 81 pages détaille ladite analyse.

<sup>8</sup> Il ne doit pas être confondu ni avec le parcellaire cadastral, c'est-à-dire la partition de la propriété en parcelles cadastrales (un ensemble boisé peut s'étendre sur plusieurs parcelles cadastrales ou n'en occuper qu'une partie), ni avec le parcellaire de gestion qui est la partition, effectuée par le propriétaire pour faciliter la gestion de sa propriété en parcelles forestières.

types de peuplements. Ceci pose la question de l'impact d'une politique forestière pouvant être perçue comme destinée à une minorité de propriétaires forestiers.

## **2.2. Insertion des propriétaires forestiers dans les circuits de développement**

**29 % des propriétaires détenant 55 % de la surface recherchent de l'information ou ont recours à une aide extérieure afin de mieux gérer leur patrimoine forestier.** Si ce chiffre est proche de la moyenne nationale pour la surface concernée, le pourcentage est supérieur à la moyenne nationale en pourcentage de propriétaires concernée. Ceci semble être, a priori, lié à l'importance des efforts de vulgarisation menés par les organismes de développement forestiers régionaux.

Tableau N° 2 : Impact de l'insertion dans les organismes de développement forestier par organisme dans le Massif Central (source SCEES- enquête sur les structures de la forêt privée de 1999- analyse CRPF Limousin)

Type d'insertion	Nombre (%)	Surface (%)
Adhérent à un syndicat	3	16
Adhérent à une coopérative	4	11
Utilisant les services d'un expert	2	7
Utilisant autre personne qualifiée	1	7
Lisant des revues techniques (rarement ou souvent)	26	51
Allant à des réunions (rarement ou souvent)	8	22

Les revues techniques constituent de loin le mode privilégié d'information en touchant près de la moitié de la surface boisée, bien devant les réunions qui n'en concernent qu'un quart. Les services des professionnels ne concernent qu'une minorité de propriétaires, avec un impact significatif en matière de surface.

La comparaison des surfaces moyennes par nature d'insertion dans les circuits de développement montre que les syndicats de propriétaires forestiers touchent les propriétaires les plus importants. Dans les structures et personnes susceptibles de fournir des services marchands aux propriétaires, les coopératives touchent le plus de propriétaires.

La lecture des revues techniques a une audience qui dépasse largement celle des différents organismes économiques, tandis que les réunions touchent moins de monde.

Un analyse détaillée du lien entre les différents modes d'insertion et les différentes catégories socioprofessionnelles montre que les réunions organisées par les différents organismes forestiers et les documentations écrites n'atteignent pas les mêmes catégories de propriétaires forestier.

### 2.3. Production et vente de bois

Toujours pour cette même enquête, nous examinerons les quantités de bois exploitées entre 1995 et 1998. Cependant, les chiffres fournis pour l'autoconsommation de bois sont à prendre avec prudence, à cause de divergences importantes avec les données nationales, ce qui montre des difficultés pour évaluer cette même autoconsommation.

Les bois d'œuvre et d'industrie vendus entre 1994 et 1999 le sont principalement sous la forme de vente à un professionnel, tandis que celui de bois de feu l'est principalement sous la forme de vente directe. Les professionnels du bois, que ce soient les coopératives, les experts ou d'autre intermédiaires, en commercialisent 28 % du total pour les bois d'œuvre et d'industrie, essentiellement sous la forme de vente groupée qui reste le mode de commercialisation privilégiée au moment de l'enquête bois d'œuvre et d'industrie bois d'œuvre et d'industrie<sup>9</sup>, le reste étant donc essentiellement les exploitants forestiers et les scieurs. Le bois de feu est, pour sa part, vendu directement par le propriétaire à plus de 80 %.

Le volume de bois commercialisé peut être relié à la surface de bois possédée, en effectuant le **ratio en volume par hectare et par an**, et aussi aux différents types de peuplements composant la forêt, afin de voir si ces deux critères peuvent être des éléments objectifs de stratification des enquêtes ultérieures.

Pour les **volumes commercialisés par ha et par an, un décrochement très net entre les propriétés de moins de 15 ha et les autres**, avec pratiquement une diminution du moitié de ce même volume commercialisé. **Les volumes non commercialisés augmentent nettement en dessous de 25 ha de bois**. Ces informations sont cohérentes avec les différentes enquêtes qualitatives réalisées sur le plateau de Millevaches.

### 2.4. Résultats des analyses multivariées

Deux grands types d'analyses multivariées ont été réalisés : ceux basés sur les analyses factorielles des correspondances, et des sur les arbres de segmentation. Dans le premier cas, il s'agit de voir quels sont les **éléments significativement reliés entre eux**, et dans l'autre cas de voir si l'on peut définir des situations qualitatives comme l'appartenance à un syndicat de propriétaires forestiers peut être relié à des critères simples.

Les traitements réalisés mettent en évidence **deux populations principales** :

- La première, qualifiée ici de "**présents**" du développement forestier, avec des propriétés importantes, d'une surface totale supérieure à 40 hectares, peu morcelées, souvent sous la forme de groupements forestiers, dont les propriétaires ou les gérants lisent l'information forestière, adhèrent au syndicat de propriétaires forestiers, et qui assistent aux réunions forestières. Ils ont au moins un lien avec les organismes de développement forestier. Ils commercialisent leurs bois, et leur autoconsommation est relativement faible. Ils sont relativement présents en Bourgogne.
- La seconde, qualifiée "**d'absents**" du développement forestier, avec des propriétés d'une surface inférieure à 10 ha, avec des faibles surfaces en résineux, qui pratiquent l'autoconsommation de bois. Ils ne vont pas aux réunions, et ils ne lisent pas

---

<sup>9</sup> Cette situation est en cours d'évolution vers un développement de vente de bois abattu et façonné, avec une logique de contrats avec des industriels.

l'information forestières. Ils sont relativement présents dans les communautés matrimoniales et les indivisions. Cette catégorie de propriétaires se rencontrent fréquemment dans toutes les régions du Massif Central, à l'exception de la Bourgogne. Nous pouvons nous demander si certains d'entre eux ne vivent pas très bien sans les différentes structures en place.

**Le traitement réalisé sur les personnes physiques** apporte des **informations complémentaires** :

- Les **personnes nées après 1949**, donc les plus jeunes au moment de l'enquête avec moins de 50 ans, sont dans la partie **des "absents" du développement forestier**. Les personnes nées entre 1925 et 1931, ayant donc entre 68 et 74 ans, sont au centre du tableau.
- **Les exploitants agricoles et les contremaîtres sont, elles aussi, en dehors des circuits de développement forestier**. Les autres professions ne donnent pas de résultat significatif.

Ces traitements mettent aussi en évidence, de façon indirecte, que si les absents du développement forestier sont statistiquement les propriétaires de moins de dix hectares de bois, et que les présents sont ceux de plus de 40 hectares de bois, **il existe une population "indécise" couvrant globalement les propriétaires de 10 à 40 hectares de bois**. Cette classe de surface correspond à des propriétaires qui n'ont pas de comportement affirmé pouvant être mis en évidence de façon significative en termes statistiques, et qui mérite que l'on y prête attention, vue l'importance des surfaces concernées. Nous pouvons même nous demander si l'objectif premier, en termes d'applications de politiques concernant la forêt, n'est pas de toucher cette population, dont l'adhésion sera la condition nécessaire à la réussite des dites politiques.

L'analyse des résultats portant sur l'insertion dans les circuits de développement forestier montre que la notion de **surface forestière est un élément primordial de segmentation d'adhésion des propriétaires forestiers aux différents organismes de la forêt privée**. il y a en fait deux **seuils, le plus élevé correspondant aux actions essentiellement à caractère économique, et le second plus bas qui correspond à un souci d'information**, et qui peut correspondre à une gestion personnelle sans pour autant passer par les organismes économiques. Ensuite, les propriétaires de parcelles résineuses d'une certaine importance sont également souvent plus concernés que les autres.

## **2.5. Conclusion partielle**

L'analyse des données objectives obtenues lors de l'enquête sur les structures de la forêt privée en 1999 confirme les différences de comportement, constatées lors de travaux précédents, entre les propriétaires possédant les surfaces de bois les plus importantes, base de départ de l'action des différents organismes de la forêt privée pour des raisons d'efficacité et les petits propriétaires (moins de 10 hectares de bois) situés nettement en dehors des circuits de développement forestier, avec l'existence d'une population intermédiaire possédant des surfaces significatives. Si l'on exclut les propriétés de un à 10 hectares, celles représentent plus d'un tiers de la surface totale boisée.

### **3. Résultats des entretiens**

Les entretiens ont visé des propriétaires forestiers, hors groupements forestiers et autre forme de société immobilière, possédant moins de vingt hectares de bois, et en dehors des circuits de développement forestier. Les résultats obtenus concernent donc cette catégorie particulière. Les contacts ont été pris à partir des fichiers fournis par les CRPF membres de l'AFOMAC.

#### **3.1. Trame du guide d'entretiens**

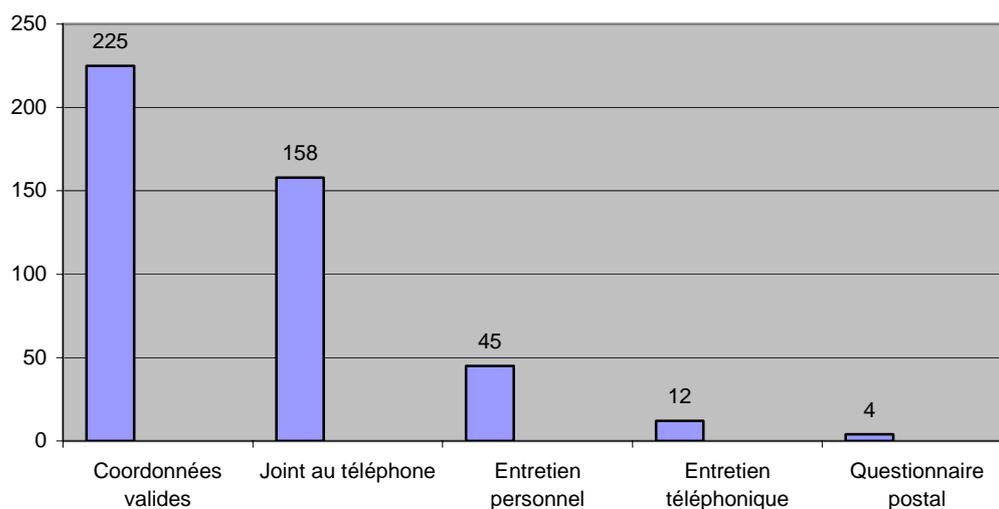
Le guide d'entretien, prévu pour une rencontre de deux heures en moyenne, aborde les points ci-après :

- Les caractéristiques du propriétaire et de la propriété ;
- La gestion actuelle des bois du propriétaire, avec :
  - o leur représentation,
  - o leur utilité,
  - o la façon dont ils s'occupent de leurs bois,
  - o la coupe des bois et leurs motifs,
  - o la réalisation des travaux et leurs motifs ;
- La gestion future de leurs bois, avec les différents modes et leurs motifs ;
- Les acteurs en relation avec les propriétaires forestiers et la diffusion de l'information, avec :
  - o Les différents acteurs en relation directe,
  - o Les relations de travail avec les différents acteurs,
  - o Les sources d'information pour vos bois et la crédibilité de celles-ci ;
- Les perspectives de leurs bois dans les années à venir, avec les attentes pour parvenir à ce qu'ils souhaitent ;
- La politique forestière ;
- Le vocabulaire employé.

#### **3.2. Bilan de la campagne d'entretiens**

Le bilan de la campagne d'entretiens avec les propriétaires réalisée entre juillet 2007 et avril 2008 peut se résumer comme suit, sur la base des coordonnées de près de 300 propriétaires de parcelles boisées réparties sur le Massif Central, dont les noms et adresses ont été fournis par les CRPF des régions concernées. :

Graphique N° 1 : Bilan de la campagne d'entretiens entre juillet 2007 et avril 2008



Les entretiens téléphoniques et les questionnaires postaux ont été proposés à partir de décembre 2007 devant le taux important de refus constaté à ce moment-là.

Le profil du propriétaire acceptant un entretien personnel :

- C'est indifféremment un homme ou une femme mais encore en activité ;
- Il est relativement jeune, son âge moyen est de 50 ans contre 59 à ceux qui refusent ;
- Sa surface boisée est dans l'ensemble la même que celle des autres (7,8 ha en moyenne contre 8,4 ha pour ceux qui refusent)
- Il montre un certain intérêt pour ses bois en acceptant d'en parler.

Par défaut, il apparaît donc une population relativement difficile à toucher, celle des personnes âgées n'ayant pas ou plus d'intérêts pour les bois, la plupart du temps privées de contact physique avec leurs parcelles (perte de mobilité).

### **3.3. Refus d'entretiens**

Le taux de refus d'entretiens particulièrement élevé montre que les propriétaires ne se sentent pas concernés par la politique forestière, qu'ils ont le sentiment de ne pas compter du fait de la petite taille de leurs bois et de leur faible valeur économique<sup>10</sup>, et que les choses se font sans eux. De plus, une partie d'entre eux est indifférente par rapport à leurs bois. C'est quelque chose qu'ils ont reçu, mais ils ne s'y intéressent pas, même s'il est difficile de savoir quelle est la part de réalité et quel est le désir de se protéger.

Ceux qui travaillent n'éprouvent pas non plus le désir de prendre du temps pour rencontrer l'enquêteur. Dans ce cas, le fait de passer par le premier cercle autour du propriétaire (conjoint notamment) a permis d'obtenir le rendez-vous, ce qui en confirme l'importance dans les faits.

Les personnes très âgées ne voient pas l'intérêt de s'occuper de leurs bois : leur vie est passée, et ce qui sera fait n'a plus vraiment d'importance, d'autant plus que ces mêmes personnes ont souvent des difficultés pour se déplacer. Ceci semble confirmer la nécessité de pouvoir aller dans ses bois pour y élaborer un projet.

<sup>10</sup> Ceci provoque des réactions de défiance lors des contacts, les personnes rencontrées ayant tendance à se demander si l'on est là pour leur acheter leurs biens ou pour leur vendre quelque chose.

Les arguments qui ont permis de les rencontrer tournent autour de : pour une fois, on vous demande votre avis.

### 3.4. Perceptions et utilités de leurs bois

Les personnes rencontrées ont exprimé de l'intérêt pour leurs bois<sup>11</sup>. Cependant, il convient d'analyser les résultats avec prudence, car il s'agit des personnes qui ont accepté de rencontrer les enquêteurs, et les résultats ne peuvent donc être extrapolés à l'ensemble de la population des propriétaires forestiers.

#### 3.4.1. Représentation de leurs bois

Les propriétaires rencontrés ont d'abord été interrogés sur la **représentation** qu'ils avaient de leurs bois, en considérant que ces représentations influent sur la façon qu'avait le propriétaire de gérer ses bois. Interrogés d'abord sous forme libre, leurs réponses sont alors spontanées, ensuite nous leur soumettons des propositions avec lesquelles ils peuvent être tout à fait d'accord (1), d'accord (2), partiellement d'accord (3) ou pas d'accord (4). Enfin, la possibilité leur est offerte de pouvoir ajouter un commentaire pour cette question.

Le traitement des réponses en tenant compte des notes qui leur sont attribuées permet d'obtenir le classement restitué par le tableau ci-après, où plus la note moyenne est proche de 1, plus l'adhésion à la proposition est élevée, un note de 4 impliquant un refus massif de celle-ci. :

Tableau N° 3 : Perception par les personnes rencontrées de leurs bois par importance décroissante d'accord

Représentation	Note moyenne
Zone naturelle pour moi	1,3
Patrimoine familial	1,6
Espace de liberté	1,7
Lieu de détente, de promenade	1,9
Source de bois de chauffage pour moi	1,9
Une source de fierté	2,4
Développement territorial	2,5
Source d'ennuis	3,2
Source de revenus	3,4
Une source de dépenses	3,5
Souci	3,5
Un capital facilement mobilisable	3,5
Ca me laisse indifférent	3,7

---

<sup>11</sup> Les travaux précédents menés sur ce thème montrent qu'il y a une différence très nette de perception par les propriétaires forestiers de leurs bois, qui font partie de leur patrimoine tant en termes matériels que mentaux, et la forêt qui est celle des autres. Donc, si on veut avoir des réponses claires sur les représentations et pratiques de leur univers, on aborde les questions uniquement autour de leurs bois.

- La notion de zone naturelle<sup>12</sup> est partagée par pratiquement toutes les personnes rencontrées, cette représentation est primordiale pour le propriétaire ; certes, il est probable que cette notion rencontre une forte adhésion parce qu'elle est survalorisée dans le contexte actuel, autrement dit, elle est dans l'air du temps ; pour autant, cette réserve n'amène pas à changer fondamentalement la position relative de cette représentation. En revanche, cette notion de zone naturelle va à l'encontre des visions habituelles des techniciens forestiers pour qui la forêt est aussi la conséquence d'une action anthropique.
- La notion d'espace de liberté obtient un score tout à fait remarquable. Ce résultat est cohérent avec l'analyse bibliographique effectuée au début de ce travail.
- Le patrimoine familial est dans la continuité des résultats obtenus lors des travaux menés antérieurement. Cette notion se retrouve pratiquement à égalité avec l'espace de liberté. Cette réponse est significativement liée avec la notion de zone naturelle, ce qui semble bien montrer que nous nous trouvons dans des univers de représentation de cet espace boisé, ce qui est ici en cohérence avec la définition de la forêt.
- Le lieu de détente et de promenade, qui est un usage relativement récent important, complète fort logiquement cet ensemble dans un contexte où le propriétaire s'intéresse à ses bois. On jouit de son environnement, de son paysage, des lieux auxquels on est attaché Cette notion est significativement associée à une logique d'espace de liberté. Dit autrement, la jouissance des parcelles boisées implique que l'on y trouve du plaisir, ce qui confirme que la relation avec ses bois ne peut pas être réduite à des notions économiques ou environnementales dans le sens réglementaire du terme.
- La source de bois de chauffage pour soi est une notion importante pour nombre de propriétaires. Nous pouvons nous demander si les fortes augmentations récentes du prix du pétrole, largement répercutées les médias, ne constituent pas un frein à la mobilisation commerciale de ce même bois, ce mêmes propriétaires préférant stocker le bois sur pied à un coût financier minime pour se prémunir contre une pénurie de pétrole annoncée à moyen terme par les médias.
- Les propriétaires n'ont pas vraiment conscience que leurs bois contribuent au développement territorial. Ces mêmes bois ne constituent pas une source de fierté, sauf quand ils ont racheté des parcelles, avec un projet sous-tendu même si ce dernier n'est pas explicite.
- Pour cette catégorie de propriétaires, leurs bois ne constituent pas une source de revenus, ni un capital facilement mobilisable, ce qui laisse entendre que leur conservation est due à d'autres motifs.

---

<sup>12</sup> Le vocable de zone naturelle n'est pas précisé ici. En effet, il nous a paru difficile de faire préciser au propriétaire ce qu'il entendait par cela, nombre de définitions pouvant être données, celles-ci impliquant des discussions complémentaires pour l'éclaircir qui auraient pu nous écarter fortement du thème central du travail. Nous pouvons cependant dire ce même vocable de zone naturelle reflète une conception de l'univers et une attitude de l'homme. Une autre façon est de le définir en creux est de considérer que n'est pas ce qui est artificiel.

### 3.4.2. Utilité de leurs bois

La question de l'utilité de leurs bois, qui permet d'inclure la partie rationnelle du comportement de ces mêmes propriétaires a été ensuite abordée. Les réponses, obtenues avec le même système de notation que pour le tableau précédent, permettent d'obtenir le tableau ci-après, où plus la note moyenne est proche de 1, plus l'adhésion à la proposition est élevée, un note de 4 impliquant un refus massif de celle-ci :

Tableau N° 4 : Utilité de leurs bois pour les personnes rencontrées par importance décroissante d'accord.

Utilité de leurs bois	Note moyenne
Espace de liberté	1,5
Patrimoine familial	1,5
Participation à la préservation de l'environnement (nature sens large)	1,7
Lieu de détente, de promenade	1,9
Cueillette de champignons	1,9
Réserve de bois de chauffage pour moi	2,0
Chasse	2,4
Bois à usage domestique (piquets, bois d'œuvre)	2,4
Environnement agréable de ma résidence (principale ou secondaire)	2,7
Récolte de myrtilles ou autres petits fruits	2,9
Investissement pouvant constituer une plus value à terme	2,9
Source de revenus périodiques	3,4
Argent pour l'entretien de mon patrimoine	3,4
Souci	3,6
Ca me laisse indifférent	3,7

La notion de liberté continue à être importante ; c'est leur espace à part et en dehors du monde<sup>13</sup>. Elle arrive en tête avec la celle de patrimoine familial, qui reste un des ressorts de la propriété forestière.

Les propriétaires forestiers ont leur vision de l'environnement, qui est aussi une manière de concevoir leur paysage, pour leurs bois, et ce faisant, il ont sentiment de faire œuvre utile en contribuant à la protection de l'environnement en général ; ce sentiment est très bien partagé. Elle semble confirmée par le fait que l'on peut y faire de la cueillette, que ce soit de champignons.

Ensuite viennent pratiquement à égalité la réserve de bois de chauffage pour soi et le lieu de détente et de promenade. Ce résultat confirme, pour le bois de chauffage, les hypothèses de comportement évoquées lors de l'analyse de la question précédente. Il nous semble important d'intégrer ce paramètre dans les propositions que les acteurs de la filière bois vont être amenés à faire auprès des propriétaires sous la forme : notre intervention ne remet pas en cause la possibilité à terme d'avoir du bois de chauffage, bien au contraire, car... Il en est de même pour le lieu de détente et de promenade, ainsi que la cueillette de champignons qui est

<sup>13</sup>Cette vision est en cohérence avec les analyses étymologique et mythologique du mot forêt, ce qui confirme indirectement que cette même forêt est un espace des hommes et des sociétés.

une des formes d'expression de leur liberté : les interventions proposées ne doivent pas remettre en cause cet objectif<sup>14</sup>.

Le résultat obtenu pour la chasse, qui reste non négligeable malgré la faiblesse des surfaces possédées, peut s'expliquer par le fait que la majorité des propriétaires acceptent une utilisation de leurs bois pour la chasse sans qu'ils soient chasseurs pour autant, la minorité d'opposants actifs à la chasse n'ayant pas réussi à interdire la pratique généralisée de cette activité<sup>15</sup>. Par ailleurs, le relativement faible score obtenu pour la récolte de petits fruits peut s'expliquer par l'absence de ceux-ci sur certaines propriétés.

Les notions de complément de revenus, de plus value à terme ou d'argent pour l'entretien de leur patrimoine sont mal reçues. Seuls les propriétaires les plus importants ont une vision positive de leurs bois en matière de revenus ou d'argent pour l'entretien de leur patrimoine. Elles confirment le décrochage avec les aspects économiques traditionnels mis en avant par les professionnels de la filière bois pour promouvoir auprès des propriétaires l'intérêt de leur participation à cette même filière bois.

Comme pour la question précédente, ces bois ne donnent pas des soucis et ne les laissent pas indifférents car nous avons affaire à des propriétaires qui ont accepté d'en parler avec l'enquêteur. Nous observons une cohérence entre les deux familles de réponses, entre les représentations des bois par le propriétaire et leurs utilités.

Au final, les parcelles boisées sont utiles à cette catégorie de propriétaires, mais pas du tout dans le sens défini par les politiques concernant la forêt. Nous pouvons nous demander s'il n'y a pas un décalage considérable entre des visions de la forêt, qui impliqueront un effort de compréhension allant bien au-delà de la nécessaire adaptation d'un vocabulaire technique.

### **3.4.3. Temps passé en forêt**

Ces mêmes propriétaires passent du temps en forêt. C'est même une de leurs caractéristiques communes. Plutôt que d'en connaître la durée<sup>16</sup>, nous avons cherché à en connaître les motifs.

Les utilités des bois pour leurs propriétaires sont multiples ; fort logiquement, il en est de même pour le temps passé en forêt, qui correspond à des occupations multiples, quatre en moyenne pour ceux qui vont dans leurs bois. La cueillette et la promenade viennent en tête, suivi de la réalisation des travaux, du délassement et du bois de feu. La notion de surveillance ne vient qu'ensuite ; ceci semble cohérent avec la tolérance de passage par autrui sur les parcelles sous réserve de respect de leur vision de l'environnement ; on ne cherche pas à surveiller ses bois, mais à en jouir. La faible part de la chasse s'explique par l'évolution lourde qui touche cette activité consommatrice d'espace ; cependant ce n'est pas parce qu'on

---

<sup>14</sup> En tous cas, ces mêmes réponses risquent fort de remettre en cause une certaine vision de la forêt sous-tendue par les différents éléments de politique forestière, dont la certification de la gestion durable, la mobilisation de quantités importantes de bois de feu et les projets issus du Grenelle de l'environnement.

<sup>15</sup> Même si le nombre de chasseurs est en diminution depuis de nombreuses années, avec un glissement des motifs pour lesquels on exerce cette activité.

<sup>16</sup> Celle-ci a été largement étudiée dans diverses études et thèse, avec des résultats mitigés. Tout au plus, peut-on noter l'importance du travail réalisé par ces mêmes propriétaires dans leurs bois (7 000 équivalents emplois en Auvergne-Limousin).

est pas chasseur que l'on rejette la chasse comme le montre la comparaison de ces réponses avec les précédentes.

Nous nous contenterons de reprendre ce qui avait été écrit en 2003 sur ce sujet lors d'une analyse sur un massif forestier situé au sud-ouest de la Haute-Vienne<sup>17</sup> : « *Une promenade a toujours au moins un but, ne serait-ce que la détente et la découverte du paysage. On est tenté d'opposer l'attitude esthétisante du touriste et celle pratique de l'habitant. Mais nous trouvons des rituels chez le vacancier qui revient régulièrement et qui font penser aux tours de garde (la promenade à l'île de Vassivière par exemple). Inversement, la surveillance s'accompagne d'une appréciation qui dépasse les intérêts privés. Autrement dit, il y a ce point commun qui est de s'approprier les lieux. Ceci ressemble fort aux patrouilles popularisées dans certains films. Ceci révèle aussi un coût caché de la production forestière rarement intégré dans les calculs économiques : la surveillance pour décider de l'ordonnancement des travaux ou pour ne rien faire, les choses allant bien comme cela.* ».

De nouveau, les propositions à faire ne doivent pas remettre en cause ces usages, sous peine d'être rejetées, comme par exemple des modifications de leur paysage ou de circuits de promenade sans valeur esthétique supplémentaire.

### **3.5. Réalisation de coupes et de travaux**

Les deux tiers des propriétaires rencontrés coupe eux-même du bois sur leurs parcelles, essentiellement du bois de chauffage pour soi, celui destiné à être vendu ne venant que très loin derrière, ce qui semble un élément limitant le développement de l'activité de prestataires de services chez ces personnes. D'où l'intérêt d'approfondir les réponses fournies.

Tableau N° 5 : Motif de la coupe de bois par les personnes rencontrées sur leurs parcelles boisées par fréquence décroissante de réponse .

<b>Motif de la coupe de bois</b>	<b>%</b>
Besoin de bois de chauffage pour soi ou autoconsommation de bois	97 %
Arbres mûrs	77 %
Forêt plus agréable	73 %
Forêt propre	70 %
Plaisir de travailler chez soi	60 %
Améliorer mon cadre de vie	40 %
Récolte de champignons	23 %
Besoins d'argent	17 %

Là encore, le nombre moyen de réponses du propriétaire est supérieur à quatre ; on ne coupe pas du bois que pour un seul motif, aussi valable soit-il. Si le besoin de bois pour soi vient fort logiquement en tête, celui d'enlever les arbres mûrs arrive ensuite : on ne laisse pas perdre d'argent sur pied. Un arbre mûr semble être un arbre dont la capacité de survie est limitée, cette notion étant différente des exploitants forestiers qui ont fort logiquement en tête des

<sup>17</sup> F. Didot, 2003 : Forêts et propriétaires forestiers, entre ressource potentielle et renouvellement p. 251

rendements matières et financiers. De plus, le risque tempête est intégré pour une partie des propriétaires forestiers, sans pouvoir pour autant en préciser l'importance<sup>18</sup>.

Aussitôt après viennent, avec des scores importants, des notions affectives et personnelles : forêt plus agréable, forêt plus propre, et dans une moindre mesure le plaisir de travailler chez soi. L'exploitation du bois chez soi intègre des critères visuels et esthétiques. Nous pouvons nous demander si ces deux aspects ne sont pas à prendre en considération pour l'ensemble des interventions sur la propriété. L'amélioration du cadre de vie vient ensuite, mais elle est relativement moins importante, ce terme étant plus abstrait que ceux de forêt plus agréable et plus propre. La réalisation de coupes pour la récolte de champignons n'intéresse qu'une partie de propriétaires, que l'on pourrait qualifier d'avertis. Enfin, le besoin d'argent vient en dernière position, ce qui est conforme avec les réponses aux questions précédentes.

L'analyse des trois tableaux précédents laisse supposer qu'il faille respecter une certaine vision qu'a le propriétaire de ses bois mais aussi de ses sous-bois. Cette forêt doit être naturelle –dans le sens où rien ne paraît artificiel–, mais les lieux doivent aussi être propres, dans le sens d'un jardin bien tondu, et agréables dans le sens où l'on peut s'y promener et y avoir du plaisir.

La forêt « caisse d'épargne » vient loin derrière<sup>19</sup>, les propriétaires estimant que leurs bois ont peu de valeur, que ce soit pour les qualités intrinsèques ou pour les difficultés d'exploitation ou de vidange des bois. En revanche, certains propriétaires attendent d'être démarchés pour vendre : "si l'on vient me chercher, c'est que mes bois ont de la valeur". Ce principe de forêt carrière avait déjà été relevé dans des enquêtes précédentes réalisées auprès d'agriculteurs ; elle permet aussi au propriétaire de ne pas avoir à s'occuper des problèmes inhérents à la mobilisation comme la desserte, la vidange des bois, et la rédaction d'un contrat de vente, les difficultés éventuelles liées au respect des réglementations n'ayant évidemment pas de sens pour eux.

**Les raisons pour lesquelles ils ne font pas couper du bois** ont également été abordées. Vu leur faible effectif, il n'en sera pas fait d'analyse détaillée. Cependant, la multiplicité des réponses ressort, avec en tête, pas la force de réaliser les travaux soi-même. Les motifs environnementaux viennent tout de suite après (pas bon pour l'environnement, désir de préserver la biodiversité, préserver la forêt, stockage de carbone), avec pratiquement au même niveau l'absence de temps et d'équipement disponibles, les prix de vente insuffisants ne venant qu'en dernier. Au final, ces absences de coupes sont à la fois voulues pour des raisons environnementales, mais aussi subies, ces deux raisons se rejoignant.

**Dans le cas où ils font couper du bois par d'autres personnes**, c'est-à-dire dans près de la moitié des cas, c'est d'abord parce que ils ne peuvent pas faire les travaux par eux-mêmes. Ensuite, parce que les arbres sont mûrs, pour avoir une forêt propre et plus agréable, parce que l'on a été démarché et car on fait confiance à l'exploitant pour entretenir sa forêt, ainsi que

---

<sup>18</sup> Les constats réalisés sur le plateau de Millevaches montrent que si cet argument permet une bonne mobilisation du bois, il a une influence négative considérable sur la pérennité de la ressource en bois.

<sup>19</sup> Ce constat rend caduc l'argumentaire développé en son temps avec succès par Marius Vazeilles, chantre du reboisement sur le plateau de Millevaches, et invite donc à trouver une nouvelle façon de promouvoir ces mêmes reboisements..

pour défricher<sup>20</sup>. Les besoins d'argent ne viennent qu'après. Nous ne sommes pas dans des rationalités financières classiques. Ces réponses confortent l'image que nous revoient de la relation entre les propriétaires et leurs bois au travers des réponses précédentes.

**Dans le futur, cette activité sera en diminution.** Est-ce un effet tempête ? Ceux qui le feront faire, outre qu'ils ne peuvent pas faire les travaux par eux-mêmes, ce sera d'abord parce que les arbres seront mûrs<sup>21</sup>, pour avoir une forêt propre et aussi une forêt plus agréable. Ceux qui ne le feront pas faire, c'est parce que les bois ne sont pas mûrs, mais aussi pour préserver la biodiversité. Ensuite, par fréquence décroissante de réponse, parce que ça ne les intéresse pas, pour préserver leur indépendance et leur liberté, parce qu'ils n'ont pas confiance envers les marchands de bois, et enfin parce que les prix de vente sont insuffisants. Là encore, l'affectif prime, et les discours classiques de rationalité technico-financière sont difficilement compréhensibles par cette catégorie de propriétaires. Il n'est pas possible ici de préciser le double impact de l'allongement de l'espérance de vie et d'un recul probable du départ en retraite qui risquent d'entraîner une difficulté plus importante pour réaliser les travaux soi-même, avec une absence croissante de projet pour ses biens.

**Les motifs de réalisation des travaux par d'autres personnes** ont été analysés. Il n'en sera pas présenté de tableau, car ils ne concernent qu'un tiers des personnes rencontrées. Nous pouvons cependant dégager de grandes tendances. L'entretien du patrimoine familial vient nettement en premier, suivi de la promenade. Nous retrouvons ici le lien patrimonial fort entre le propriétaire et ses parcelles boisées. L'entretien des plantations et l'aspect financier viennent ensuite, sans être négligeables ; nous pouvons nous demander si, dans l'esprit des propriétaires, la plantation de conifères n'est pas liée à la rentabilité, ces deux aspects n'étant admis dans les conditions technico-économiques actuelles que par la moitié de la population enquêtée au mieux. Ceci confirme la nécessité de justifier les dépenses faites en forêt, mais en tenant compte des autres aspects affectifs. La notion de faire vivre le pays, qui était un motif fort du reboisement du plateau de Millevaches, continue à apparaître. Cependant, le mot pays n'est pas forcément synonyme de commune, ce qui peut expliquer les difficultés entre certains propriétaires forestiers et les élus communaux.

---

<sup>20</sup> Les parcelles boisées n'ont pas toutes vocation à rester en bois, que ce soit pour améliorer son cadre de vie, ou parce que l'on a une vision différente de l'utilité de telle ou telle parcelle de son patrimoine.

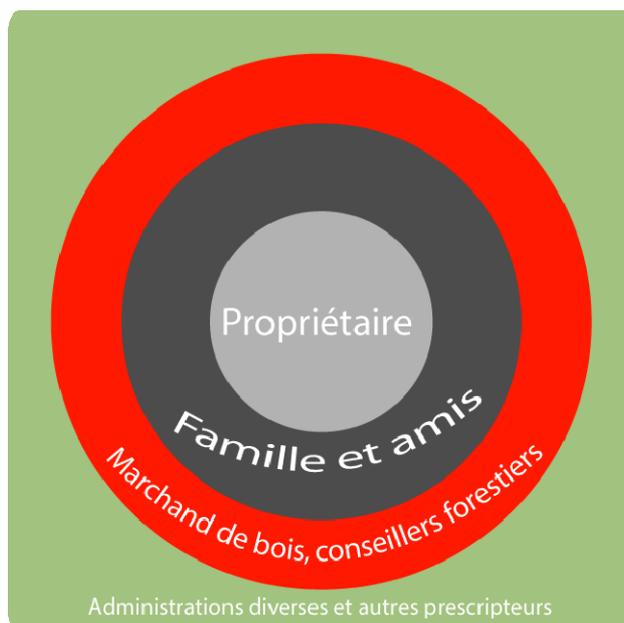
<sup>21</sup> De nouveau, nous retrouvons cette imprécision sur la définition des arbres mûrs.

### 3.6. Les acteurs en relation avec les propriétaires forestiers

Les propriétaires rencontrés ne s'occupent pas seuls de leurs bois ; ils sont en relation avec différentes personnes, ne serait-ce que pour les aider à obtenir de l'information ; la situation de monopole de l'information n'existe pas. L'analyse de leur mode de fonctionnement, complétée par des études réalisées auparavant<sup>22</sup>, met en évidence l'existence de cercles de relations.

Nous pouvons schématiser cette situation par des cercles concentriques autour du propriétaire.

Figure N° 1 : Acteurs en relations avec le propriétaire forestier (source GEOLAB 2008)



Le propriétaire s'adresse d'abord à sa famille et à ses amis, puis quand l'essentiel de la décision est prise, à des marchands de bois et à des conseillers forestiers. Ceux-ci sont caractérisés par la capacité d'agir concrètement à la demande du propriétaire. Cependant, il y a des cas où ce même marchand de bois, par son implantation sur le territoire et par la durée de sa relation avec le propriétaire, devient un ami ; il y a alors relation de confiance entre deux personnes qui est relativement indépendante de la structure employant ladite personne. Ceci explique l'existence sur le territoire de techniciens forestiers indépendants qui ont un rôle véritable, ainsi que les difficultés inhérentes à la concentration du secteur de première transformation, la dépersonnalisation des relations aboutissant à une politique de "coups", efficaces sur la mobilisation à court terme d'une partie du bois, mais préjudiciable à une gestion durable de la forêt.

Les administrations et autres prescripteurs officiels sont nettement en dehors des champs mentaux des propriétaires, même quand ils sont connus<sup>23</sup>, sauf quand ils peuvent apporter une aide concrète. Nous pouvons nous demander si le système d'allègements fiscaux<sup>24</sup> qui se

<sup>22</sup> comme celles réalisées par le CRPF Limousin sur le plateau de Millevaches en 2006 en partenariat avec le groupement de développement forestier du plateau de Millevaches.

<sup>23</sup> Un grand absent des réponses : PEFC, ce qui confirme que ces propriétaires sont à l'écart de la filière bois.

<sup>24</sup> On suppose bien sûr que les plafonds sont suffisamment incitatifs pour contrebalancer les ressentis de lourdeurs administratives.

substituée aux aides traditionnelles n'aura pas un effet pervers important : l'absence de prise en compte d'éléments de politique forestière par ces mêmes propriétaires.

Ce schéma confirme aussi la nécessité de convaincre, en même temps que le propriétaire, une partie des proches. C'est un des enjeux d'une politique de communication.

### **3.7. Les attentes des propriétaires forestiers**

Toucher les propriétaires absents des politiques forestières implique la connaissance de leurs attentes. D'où des questions pour les démarches éventuelles qu'ils entreprendraient pour atteindre leurs objectifs.

Tableau N° 6 : Qu'est-ce que vous entameriez comme démarche afin de mieux atteindre vos objectifs ? par fréquence décroissante de réponses justes.

	%
Une information sur une sylviculture douce excluant les coupes rases	54%
Des informations sur le contexte local de vos bois	48%
Un diagnostic sur vos bois	46%
Une aide à l'entretien de vos bois (personnes, argent..)	46%
Un meilleur accès à vos parcelles	46%
Des aides personnalisées	35%
Des regroupements de parcelles pour l'organisation de travaux et de coupes	35%
Des formations pour la découverte de la nature et du milieu	30%
Des regroupements pour l'utilisation de moyens en commun (matériel, humain)	28%
Des aides financières personnalisées	28%
L'organisation de visites pédagogiques	26%
De matériel pour entretenir ses bois	24%
Des formations pour l'utilisation des outils et leur emploi en forêt	20%
Vendre vos parcelles boisées et à qui ?	17%

Si les attentes sont multiples, ce qui est cohérent avec la multiplicité des relations avec leurs parcelles boisées, quelques éléments forts ressortent :

- Le rejet des coupes rases par une majorité de la population est cohérent avec leur vision de l'environnement, dans une société où la forêt est présentée comme menacée. De plus, les coupes rases remettent en question leur manière de jouir de leurs bois.
- La demande d'information sur le contexte local des bois a pour objectif d'aider le propriétaire à se situer dans le contexte du territoire auquel ce même propriétaire se sent attaché, et ne constitue pas un désir d'action au sens où l'entendent les techniciens forestiers.
- Le diagnostic sur leurs bois est une opération bien acceptée. Encore, devra-t'il prendre en compte les attentes affectives des propriétaires. Il ne s'agit pas ici, au travers de cette opération, de remettre en cause les objectifs, mais de les réaliser en les enrichissant éventuellement de quelques éléments complémentaires.
- Cette demande d'aide est cohérente avec le schéma du paragraphe précédent. Dans un contexte de diminution du nombre d'entreprises ayant une véritable implantation

locale, à qui s'adresse t'on ? On en revient à la logique du deuxième homme qui se cachait derrière le propriétaire dans les années cinquante, et qu'il convenait de convaincre en même temps que celui-ci. De nouveau, cette demande n'implique pas acceptation d'une demande de modifications d'objectifs pour leurs parcelles par les techniciens de la forêt.

- Les accès à leurs parcelles est un terme ambigu. Est-ce pour jouir de ses bois, pour pouvoir mieux l'entretenir ou pour pouvoir mieux la valoriser au sens économique du terme ? Il y a là source d'incompréhension entre les différents acteurs.
- Les regroupement ne seront bien perçus que s'ils ne conduisent pas à une perte de liberté du propriétaire...

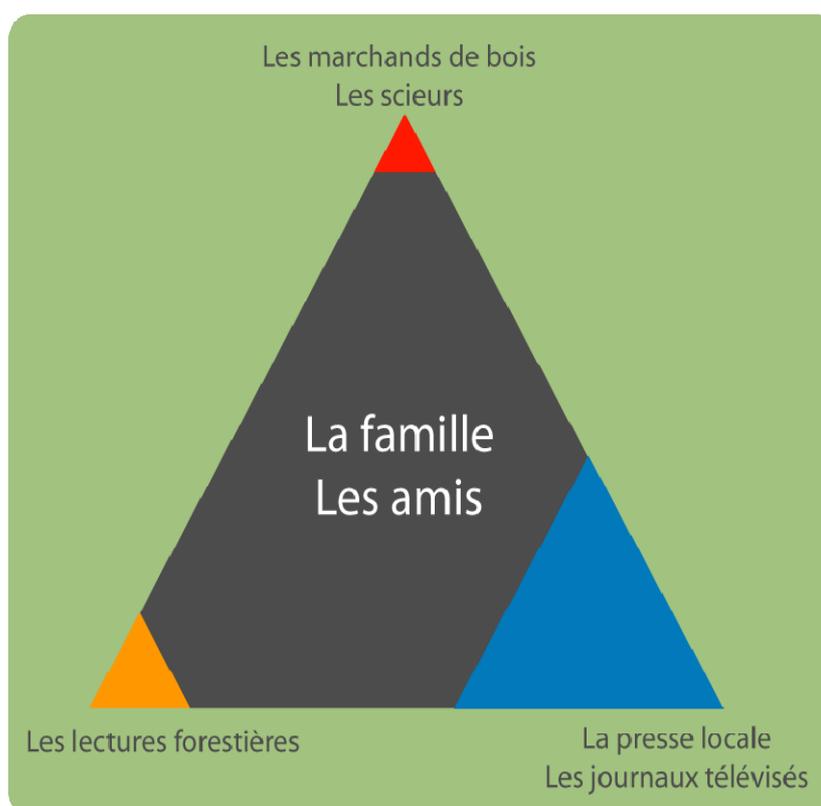
Au final, ces propriétaires sont d'abord demandeurs d'informations adaptées à leur situation personnelle.

### 3.8. Les sources d'information des propriétaires forestiers

Le propriétaire forestier dispose potentiellement de diverses sources d'informations lui permettant d'avoir un projet pour ses parcelles boisées ou pour mettre en œuvre son projet : en effet, les messages émis sur les différents problèmes environnementaux ou sur la vie des territoires locaux (la fameuse rubrique locale dans les quotidiens régionaux du type de la Montagne) sont aussi audibles, sinon plus que ceux sur l'économie forestière. Aussi, en complément des travaux déjà réalisés, il a paru intéressant de savoir quelles informations sont utilisées, et quelle en est leur fiabilité.

Sans surprise, nous avons une multiplicité des sources d'informations, ce qui confirme l'absence de monopole du technicien forestier. L'information sur la forêt existe et elle circule. Les propriétaires que l'on pourrait croire isolés au vu des réponses obtenues pour le point précédent ne le sont pas dans les faits. L'importance relative des différentes sources d'information peut se résumer par le schéma ci-après :

Figure N° 2 : Poids relatif des différentes sources d'information des propriétaires forestiers (source GEOLAB 2008)



Trois types d'informations ressortent :

- **En premier, les échanges avec parents, amis ou voisins.** Ce sont les relations de proximité, de ce que l'on pourrait appeler, au schéma précédent, le premier cercle autour du propriétaire forestier. Ce résultat est en conformité avec les réponses obtenues précédemment sur l'importance du patrimoine et de l'espace de liberté.

- **Ensuite viennent la lecture de la presse locale et des journaux télévisés régionaux, et dans une nettement moindre mesure les reportages et articles nationaux.** Les propriétaires forestiers, comme une partie importante de la population, lisent les informations locales. Ce point avait déjà été mis en évidence lors d'un travail précédent réalisé sur le plateau de Millevaches qui avait montré l'impact élevé des articles publiés relatifs aux journées d'information ainsi que ceux sur la forêt régionale.
- **Les lectures forestières par des revues spécialisées,** comme les journaux édités par les différents CRPF ne viennent qu'ensuite parmi ceux qui les reçoivent, ce qui semble poser la question de la compréhension des articles.

**Et le technicien forestier dans tout cela ?** Il est beaucoup moins présent que les trois sources d'informations précédentes, et pour cause puisque l'on s'adresse ici à des personnes qui sont en dehors des circuits de développement forestier. Cependant, il peut à toute sa place s'il arrive à se s'insérer dans le cercle des amis du propriétaire.

Toujours par rapport aux logiques exprimées précédemment, le propriétaire s'informe d'abord par lui-même, éventuellement avec des journaux, sans pour autant s'intéresser à un problème particulier. Dans le cas où il a un motif de s'intéresser à un problème particulier, il lui arrive d'en discuter avec les proches, famille ou amis. Après seulement, il va pêcher des informations auprès de spécialistes, ce qui implique qu'il les perçoive comme susceptibles de lui apporter une aide utile.

Or les messages sont brouillés de nos jours, avec des émetteurs ayant des sensibilités très différentes<sup>25</sup>. Les propriétaires n'ont pas la capacité d'établir une hiérarchie sur la fiabilité des différentes sources d'informations<sup>26</sup>, ce qui rend très difficile la mise en place sur le terrain d'une politique concernant la forêt. Nous ne pouvons plus parler de prescripteur privilégié, et encore moins incontesté<sup>27</sup>. Ces mêmes propriétaires rencontrés posent au final sous des formes variées la question : A quoi servent tous ces organismes forestiers ?

---

<sup>25</sup> La forêt est concernée par les politiques de l'espace rural, de l'environnement, de la forêt et de la santé, sans parler du patrimoine et du paysage...

<sup>26</sup> Est-il besoin de rappeler que les tempêtes de décembre 1999 ont fortement entamé la crédibilité des organismes forestiers officiels ?

<sup>27</sup> ce constat nous laisse supposer la nécessité de faire une véritable réflexion sur la définition de la forêt et sur l'évolution de celle-ci dans un contexte sociétal en évolution où la notion de temps tend à disparaître au profit de celle d'espace.

### **3.9. Les politiques forestières**

Tout d'abord, les personnes rencontrées ne disent jamais spontanément qu'il y a une politique forestière ; cependant, la majorité pense qu'il y en a une après leur avoir posé la question. Ceci ne veut pas dire qu'ils y adhèrent. Ces résultats sont cohérents avec les réponses aux questions précédentes.

En ce qui concerne les niveaux d'intervention souhaitables, les niveaux régionaux et locaux arrivent nettement en tête, pratiquement à égalité, les échelles précises de ces deux niveaux variant selon les interlocuteurs. Il y a un écart très important entre ces deux niveaux et les niveaux européen et national. Ceci pose plusieurs types de problèmes. Le premier, et le plus évident, est qu'un niveau de décision de ladite politique, quel qu'il soit, ne suscitera toujours que l'intérêt d'une minorité de la population concernée. Le second, nous semble t'il, est l'incompréhension des logiques de construction de la filière bois dans un contexte de concurrence international, avec des difficultés d'articulation entre les phénomènes de mondialisation, de territoires et d'internationalisation<sup>28</sup>. Enfin, quelle articulation entre les besoins exprimés ou non par les propriétaires rencontrés et ceux définis par les différents acteurs institutionnels<sup>29</sup> ?

### **3.10. Le vocabulaire**

Une fois résolues les questions de quels services leurs proposer pour les intéresser à la politique forestière, et avec quels supports les contacter, reste le vocabulaire employé. Celui utilisé par les forestiers relève d'une longue pratique, avec une certaine rigueur normale et souhaitable pour éviter les confusions avec le vocabulaire courant. Aussi, la compréhension de plusieurs mots relevés fréquemment dans différentes revues forestières a été testée.

Nous ne reviendrons pas sur le mot **forêt**, ce vocable concernant pour les propriétaires forestiers rencontrés, des biens qui ne leur appartiennent pas, et qui ne peuvent pas leur appartenir car ils implique des biens d'une certaine importance. Ceux de bois, de parcelles boisées, de partie boisée du patrimoine sont mieux adaptés.

Le mot **gestion** est également perçu de façon très différente par les forestiers et les propriétaires rencontrés. Pour la majorité de ces derniers, c'est un ensemble d'actions à caractère économique, ce qui est au mieux réducteur par rapport à ce qu'ils font. De plus, le fait de ne pas faire de coupes et de travaux est aussi une forme de projet pour eux. Ce dernier mot semble nettement plus adapté, et peut être employé en complément de : A quoi vous servent vos bois ? qu'est ce que vous en attendez ?

Le mot **biodiversité** recouvre également des concepts propres aux propriétaires forestiers. Malgré une connotation plutôt technique, ce terme renvoie à une notion assez explicite puisque la moitié des personnes interrogées comprennent sur le fond qu'il s'agit de la prise en compte de la diversité des espèces végétales et animales<sup>30</sup>. En tous cas, leur dire que telle ou

---

<sup>28</sup> Ils ne sont pas propres au domaine forestier.

<sup>29</sup> Cette question renvoie à la crise en cours liée à l'individualisme croissant, qui semble être révélatrice du lien social.

<sup>30</sup> Ce résultat est cohérent avec les autres travaux menés par GEOLAB.

telle action permettra une meilleure prise en compte de la biodiversité est délicat, sinon dangereux car on n'est pas capable, en règle générale, de leur expliquer en quoi cela améliorera la situation par rapport à leurs concepts.

Tableau N° 7 : Compréhension du vocabulaire forestier par fréquence décroissante de réponses justes.

Mot	% réponses justes
Coupe de bois	88%
Place de dépôt	82%
Débardage	76%
Eclaircie	74%
Porteur	74%
Coupe rase	56%
Biodiversité	53%
Gestion	47%
Régénération	47%
Taillis	41%
Exploitation	38%
Futaie	35%
Administration forestière	35%
Taillis sous futaie	32%
Amélioration	29%
Peuplement	18%
Plan simple de gestion	9%

Les termes liés à l'**exploitation forestière** comme les coupes de bois, les places de dépôt et le débardage, sont généralement **bien compris**, ne serait-ce que parce qu'ils sont employés par eux pour travailler dans leurs parcelles. Par contre, celui d'amélioration, qui renvoie à la gestion forestière, l'est moins : qu'améliore t'on, et pourquoi ? Les coupes de jardinage sont, bien entendu, à faire préciser lors des rencontres, cette réalité couvrant différents types d'interventions en technique forestière.

Ceux liés à la description de leurs biens le sont par contre beaucoup moins que ce soit le taillis, qui correspond pourtant à un usage ancien de la forêt, la futaie, immortalisée par la forêt de Tronçais dans les journaux et la télévision, sont moyennement connus, le taillis sous futaie, dont l'usage a régressé lors des vingt dernières années, est encore moins connu. Le mot peuplement, qui renvoie à la gestion forestière, est globalement méconnu et semble à éviter dans les discussions.

La méconnaissance de l'administration forestière confirme que ces propriétaires sont en dehors des circuits technico-administratifs concernant la forêt.

Nous ne reviendrons pas sur les essences, sinon pour rappeler que les propriétaires rencontrés savent décrire leurs biens avec leurs mots, et qu'il convient de les faire préciser, comme par exemple quelle sorte de sapin.

Au total, nous avons relevé quelques mots susceptibles d'avoir un fort impact négatif quand ils sont employés sans précautions. Or, ils font partie de la culture forestière classique, et le technicien a, de façon normale, tendance à les utiliser sans précautions. Ceci implique donc un

effort réel d'adaptation de la part des techniciens forestiers afin qu'ils emploie une terminologie ayant un sens pour la personne rencontrée, sinon l'effort d'abolition de la barrière entre deux cultures<sup>31</sup> sera vain.

### **3.11. Conclusion partielle**

Les propriétaires rencontrés ont des caractéristiques relativement différentes de celles des propriétaires rencontrés habituellement dans les actions de développement forestier. Le vocabulaire à employer doit être adapté à leur situation, mais cela ne suffit pas. Les logiques de filière bois ou de développement économique ne constituent pas des portes d'entrée ; faire de la communication consistant à leur expliquer en quoi il faut qu'ils fassent mieux n'est pas bien perçu d'autant plus que l'on est pas capable de leur démontrer en quoi ce futur meilleur sera aussi leur futur meilleur.

---

<sup>31</sup> Même si ce terme est extrêmement polysémique, il nous semble recevable car une véritable culture forestière sous-tend l'enseignement forestier en France, avec des conflits dès la création de l'école forestière de Nancy entre cette culture et celles de populations rurales comme l'ont montré l'histoire du boisement des sections en Limousin, ainsi que des terrains de haute montagne pour lutter contre l'érosion.

## 4. Conclusion générale et propositions d'actions

Une analyse approfondie de la situation montre l'existence de trois populations de propriétaires forestiers dans le Massif Central, cette situation étant indépendante des limites administratives<sup>32</sup> :

- la première, celle de ceux qui possèdent plus de quarante hectares de forêts, bien connue des différents organismes s'intéressant à la forêt privée, qui connaissent leur patrimoine et qui y travaille ; il suffit de l'accompagner.
- La seconde, ayant une surface de bois comprise entre dix et quarante hectares de bois, avec un comportement plus hétérogène. On y constate, pour les volumes par ha commercialisés, **un décrochement très net entre les propriétés de moins de 15 ha et les autres**. Le décrochement, en ce qui concerne les volumes non commercialisés, a lieu à partir de 25 ha. Cette population correspond, grosso modo, aux propriétés potentiellement concernées par les plans simples de gestion volontaires ; elle mérite des efforts importants de la part des organismes forestiers, car elle représente le plus fort potentiel d'amélioration de la contribution de la forêt à l'activité économique.
- Les propriétés de moins de dix hectares, clairement en dehors des circuits de développement forestier, et qui ne sont, dans la pratique, pas prises en compte dans la définition de politiques forestières incitatives.

Pour la suite de cette conclusion, nous allons évoquer le cas de cette population intermédiaire, en sachant que l'effort a surtout porté sur les propriétés de moins de vingt hectares au cadastre.

### 4.1. Conclusion générale

Il existe bien un comportement spécifique des propriétaires forestiers en dehors des actions de développement économique. Ces propriétaires n'ont pas de comportement homogène. Cependant, quelques constantes demeurent :

- Ce ne sont pas des forêts pour eux, mais des parcelles boisées faisant partie d'un patrimoine. De ce fait, le discours basé sur le développement forestier est inaudible pour eux, car ne les concernant pas, la forêt appartenant aux autres propriétaires. On retrouve cette même différence de perception pour différents mots employés par les techniciens forestiers, comme essence, peuplement, etc. qui rend les messages émis par les corporations forestières incompréhensibles.
- Une partie des propriétaires se désintéresse totalement de ses bois. La seule solution consiste à les racheter pour les voisins, ou encore à les défricher.
- Leurs bois sont le dernier espace de liberté restant dans un monde réglementé, où ils peuvent développer leur vision de l'environnement et de leur paysage. Ceci implique que les actions d'orientation de la forêt via des prescriptions réglementaires, tant pour développer la sylviculture que pour la prise en compte de la biodiversité risque d'être inefficace. Par ailleurs, les propositions sylvicoles qui visent à modifier sensiblement leur paysage sont de fait rejetées. Cette notion de liberté implique aussi des réticences à s'engager.
- La notion de filière bois est totalement abstraite, sans aucun sens pour eux. Il en est de même pour le développement de l'activité économique liée à l'exploitation forestière ; ils ne voient pas l'impact de leur action sur l'activité économique, ce sentiment étant

---

<sup>32</sup> Ce résultat est logique avec le développement de l'urbanisation de la France.

renforcé par la diminution structurelle du nombre de scieries et par la nécessité d'avoir des chantiers de plus en plus importants pour justifier le déplacement de matériels d'exploitation et de transport. Ceci explique les difficultés à une réelle adhésion à une certification de la gestion durable. Nombre de propriétaires préfèrent ne pas vendre de bois que de s'engager sur un système qu'ils ne maîtrisent pas.

- Ces mêmes propriétaires sont représentatifs de la société actuelle, et à ce titre, ils ont entendu parler des difficultés d'approvisionnement à terme en pétrole, ainsi que du défrichement des forêts amazoniennes. Une partie d'entre eux garde soigneusement leur bois de feu, au cas où. Dans ce concept, ils ne voient pas pourquoi ils céderaient leur bois à vil prix pour eux, alors même qu'ils pourraient en avoir vraiment besoin à terme pour se chauffer, avec le sentiment que le coût de stockage est quasiment nul, et ce d'autant plus qu'ils font en même temps une bonne action en termes environnementaux. D'une manière générale, exploiter du bois tout en préservant la biodiversité leur paraît contradictoire.
- La distinction entre les différents organismes forestiers est faible. En d'autres termes, les personnes rencontrées ont souvent tendance à les mettre dans le même sac, avec un niveau de crédibilité faible.

De plus, si les personnes rencontrées admettent globalement l'intérêt d'une politique forestière, sans que celle-ci soit bien définie, il n'y a pas de légitimité perçue comme étant plus forte qu'une autre d'un échelon d'intervention (Europe, France, Région ou local), ce qui implique automatiquement l'existence d'une majorité contestant celle mise en œuvre par un des quatre groupes d'acteurs<sup>33</sup> précédemment cités.

Au final, les difficultés rencontrées pour le développement de la gestion telle qu'elle est souhaitée par les différents spécialistes de la filière bois sont réelles, et sont dues tant à des problèmes de forme que de fond.

## **4.2. Propositions d'actions**

Après avoir défini les cibles potentielles, les actions peuvent être regroupées en deux catégories, celle portant sur le fond<sup>34</sup> de l'action et celles portant sur la forme.

### **4.2.1. Cible potentielle**

Les propriétaires de moins de dix hectares de bois sont, dans les faits, très difficiles à motiver pour adhérer à une politique concernant leurs parcelles boisées, indépendamment des moyens mis en œuvre. La cible privilégiée semble bien être les propriétaires de 15 à 25 hectares de bois, où la marge de progression semble la plus importante, sans pour autant exclure les propriétés plus importantes ne relevant du plan simple de gestion obligatoire<sup>35</sup>.

Par ailleurs, les réactions obtenues lors des entretiens montrent que le propriétaire s'intéresse à ses bois quand il achète des parcelles pour constituer ou développer un patrimoine boisé,

---

<sup>33</sup> La sortie de cette situation impliquerait une réflexion sur la gouvernance, qui va au-delà de sujet de ce travail.

<sup>34</sup> Le développement d'une réglementation spécifique n'est pas abordé ici, car elle a surtout montré son efficacité pour la conservation des bois, alors que nous sommes ici dans un contexte de mobilisation de ceux-ci.

<sup>35</sup> C'est-à-dire les propriétés de moins de vingt-cinq hectares d'un seul tenant, hors tout contexte d'aides financières ou d'allègements fiscaux.

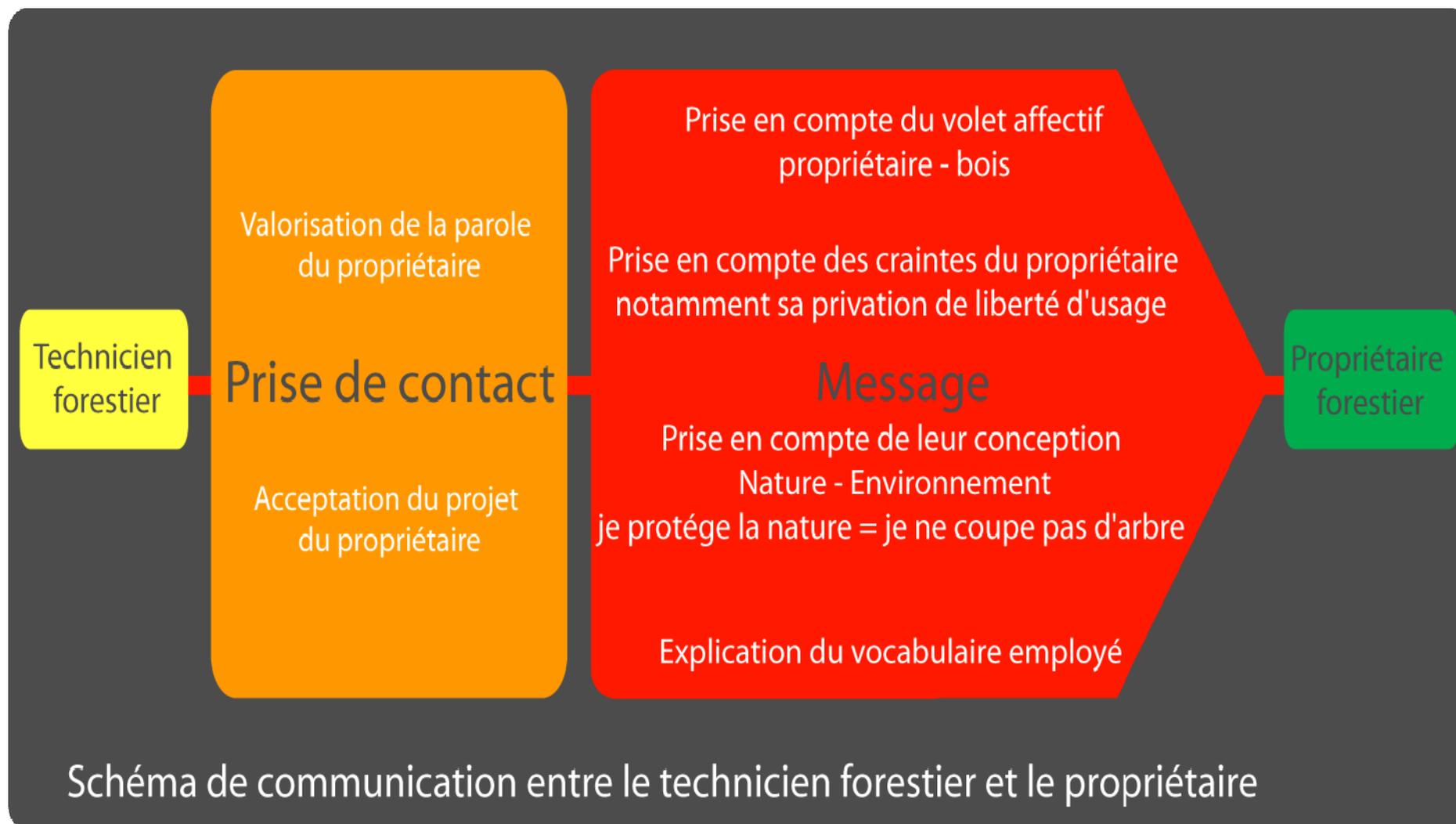
indépendamment du projet qu'il peut avoir. Il paraît judicieux d'intervenir en priorité auprès de ces personnes, ce qui suppose, bien sûr, que l'on soit capable de les identifier.

Enfin, les personnes dont les parents viennent de décéder, qui s'interrogent sur ce qu'ils vont laisser derrière eux, constituent également une cible intéressante.

#### **4.2.2. Actions portant sur le fond**

Le schéma des actions peut se résumer par la figure ci-après qui n'intègre pas les interactions entre le technicien forestier et le propriétaire :

Figure N° 3 : Schéma de communication entre le technicien forestier et le propriétaire forestier (source GEOLAB 2008)



**Une rencontre individuelle auprès de ces propriétaires est indispensable**, elle se réalise en deux étapes :

- faire en sorte que le propriétaire accepte de vous laisser entrer,
- lui proposer des solutions après l'avoir écouté.

**Cette rencontre implique, en parallèle, le maintien de l'information sous forme de journaux forestiers, de sites Internet ou de réunions d'information qui correspondent à des étapes obligatoires dans l'insertion des propriétaires dans les circuits de développement forestier.**

### **Contact avec le propriétaire**

**La première phase est de loin la plus délicate**, comme le montre le fort taux de refus lors des contacts. La prise de contact implique que le propriétaire "sente" que sa parole sera prise en compte et que son projet pour ses bois soit accepté.

L'analyse des cibles faite ci-dessus montre que **deux types d'arguments** semblent pouvoir être utilisés, correspondant dans les faits à **deux types de mutations foncières** :

Dans le cadre des successions, que compter vous faire de ce que vous avez reçu, mais en insistant sur : « qu'est-ce que vous allez laisser à vos enfants ? ». On s'appuie sur le désir d'éternité qui est fréquent chez les être humains, cet aspect étant sensible à la mort de ses parents qui renvoie à sa propre mort. Il semble bien que la porte d'entrée soit par rapport à leur futur, et non par rapport à ce qu'ils ont reçu de leurs parents, cet aspect pesant de moins en moins lourd dans une société de plus en plus urbaine où l'appartenance à des racines rurales, voire à une diaspora est de plus en plus ténue.

Dans le cadre des achats<sup>36</sup>, il s'agit de les aider à mettre en œuvre leur projet qui sous tend leur action. Cependant, ce projet ne correspond pas forcément aux désirs des différents prescripteurs (environnement, forêt) car ils ont une idée sur la question, et dans ce cas, il convient de l'admettre pour enrichir ce même projet, dans le respect de la liberté du propriétaire.

Le cas des personnes âgées est nettement plus problématique avec un taux de refus des entretiens nettement supérieur à la moyenne, car il n'y a pas d'argument efficace pouvant les décider. Les plus jeunes peuvent éventuellement être intéressées par ce que l'on propose, même s'ils se réfugient derrière le manque de temps comme prétexte au refus, mais en leur faisant bien sentir qu'on s'intéresse à eux pour ce qu'ils sont et en ne négligeant pas l'aspect environnemental<sup>37</sup>.

Dans les deux cas, il semble souhaitable d'adapter les méthodes de contact pour pouvoir saisir le moment où les propriétaires sont les plus réceptifs. Une méthode alliant un courrier suivi d'un contact téléphonique pour convenir d'un rendez-vous semble le plus pertinent au vu des comportements constatés.

---

<sup>36</sup> Ceux-ci sont relativement fréquents, comme le montrent les différentes enquêtes sur le comportement des propriétaires forestiers.

<sup>37</sup> Par exemple, le mot nature a un sens pour eux, même s'il peut varier d'une personne à l'autre.

## **La rencontre avec le propriétaire**

Une communication réussie suppose la prise en compte des différents éléments présentés sur le schéma précédent. L'objet de ce travail n'est pas de proposer un message<sup>38</sup>, mais préciser quelques éléments pour qu'il soit plus efficace. Les rencontres avec les propriétaires nous ont montré que deux éléments diffèrent très nettement entre les technicien forestier et le propriétaire visé qui, rappelons-le, est en dehors des circuits de développement forestier : la référence et le code.

**L'acquisition dès le début des références du propriétaires** est indispensable, avec la prise en compte du volet affectif entre le propriétaire et ses bois, celle des craintes du propriétaire avec la peur de la privation de la liberté d'usage, ainsi que leur conception Nature-Environnement (je protège la nature = je ne coupe pas d'arbres).

Concrètement, lors de la première rencontre, la première chose à faire consiste à les faire parler d'eux mêmes<sup>39</sup>. Ceci revient à les interroger sur leur histoire, sur celle de leurs bois bien sûr, de savoir à quoi servent leurs bois, quelle vision ils en ont. Leur paysage, tant affectif que visuel est à prendre en compte. Affectif, car il y a une répartition des bois en des parcelles où l'on peut intervenir, et d'autres qu'il convient de laisser en état, qui ont pratiquement un caractère sacré, cette classification étant indépendante de celle retenue par les techniciens forestiers<sup>40</sup>. Ces mêmes propriétaires ont des circuits de promenade, qu'il convient là aussi de connaître avant d'intervenir, des coupes et travaux interrompant de façon durable ces mêmes circuits pouvant être très mal perçue. Bien évidemment, une tournée sur les parcelles permettent de préciser la situation et donc d'affiner ces concepts.

Après seulement, on pourra proposer une liste de solutions dont certaines devront impérativement tenir compte du respect de leur vision de leur paysage, les logiques de regroupement, inévitables compte-tenu du foncier, ne devant pas porter à leur liberté, ni introduire un sentiment de dépossession de leurs bien, ou encore impliquer des engagements supportés par les enfants des propriétaires.

**Le vocabulaire employé par le propriétaire** n'est pas et ne peut pas être celui du technicien forestier, ce qui implique que ce même technicien doit être compris par le propriétaire. C'est une évidence confirmée lors des entretiens, mais il convient de ne pas oublier les précautions évoquées lors des paragraphes précédents. Ceci est également indispensable pour pouvoir garder le contact entre le propriétaire et le technicien.

Enfin, cette **communication** implique une prise de pouvoir partielle sur le propriétaire. Cependant, les réponses obtenues montrent que celle-ci ne doit pas être un moyen de manipulation, mais qu'elle doit chercher à promouvoir sa propre liberté qui intègre sa singularité irréductible, ce qui lui rendra possible son insertion dans les circuits de développement forestier<sup>41</sup>.

**Cette façon d'agir implique**, bien sûr, une **formation des acteurs forestiers locaux**, que ce soit des organismes de développement que de ceux économiques. Celle-ci doit viser à :

---

<sup>38</sup> Volontairement, nous avons évoqué les inquiétudes soulevées par la constitution de messages, mais sans les juger sur le fond.

<sup>39</sup> C'est aussi un moyen de prendre en compte leur dignité.

<sup>40</sup> Cette classification des parcelles en forêt friche, forêt utilitaire, forêt patrimoine et forêt sacrée, mise en évidence par B. BOUTEFEU (2007), n'a pas été reprise ici malgré sa pertinence. Nous avons préféré lui substituer des concepts opérationnels.

<sup>41</sup> Nous touchons là l'éthique philosophique, avec les conditions d'agir moralement. Un développement de celle-ci dépasserait largement l'objet de ce travail.

- donner des éléments d'information sur les caractéristiques de ces propriétaires forestiers,
- adapter leur méthode d'approche à cette catégorie de propriétaires,
- faire un effort d'explicitation du vocabulaire employé.

en tenant compte de l'expérience professionnelle de ces même techniciens.

S'adressant à des praticiens, les méthodes devront être, si possible, actives, avec des jeux de rôle, pour limiter le stress lié à des remises en cause implicites des méthodes de travail existantes<sup>42</sup>. Le profil de formateur de forces de ventes dans une chambre de commerce semble le mieux adapté à ce genre de situation<sup>43</sup> ; il pourra être judicieusement appuyé par un des réalisateurs de l'enquête. Il semble aussi souhaitable de séparer les organismes de développement forestier qui n'ont pas exactement les mêmes finalités que les organismes économiques, notamment en matière de résultats.

Cette façon de faire aura aussi un coût, qui pourra certes être obtenu en partie par un redéploiement des moyens existants<sup>44</sup>, mais qu'il ne convient pas d'occulter.

---

<sup>42</sup> La réaction : "Ce n'est pas à moi qu'on va apprendre mon métier alors que je labore mon secteur depuis vingt ans" est classique, sinon normale.

<sup>43</sup> On ne trouve pas ce genre de formation dans toutes les chambres de commerce et d'industrie.

<sup>44</sup> Ce qui implique l'établissement de priorités...

## Table des matières

Préambule.....	2
1. Analyse de la bibliographie existante.....	3
2. Résultats de l'analyse de l'enquête sur la structure de la forêt privée .....	4
2.1. Morcellement foncier et aides .....	4
2.2. Insertion des propriétaires forestiers dans les circuits de développement .....	5
2.3. Production et vente de bois .....	6
2.4. Résultats des analyses multivariées.....	6
2.5. Conclusion partielle.....	7
3. Résultats des entretiens .....	8
3.1. Trame du guide d'entretiens.....	8
3.2. Bilan de la campagne d'entretiens .....	8
3.3. Refus d'entretiens.....	9
3.4. Perceptions et utilités de leurs bois .....	10
3.4.1. Représentation de leurs bois.....	10
3.4.2. Utilité de leurs bois .....	12
3.4.3. Temps passé en forêt.....	13
3.5. Réalisation de coupes et de travaux .....	14
3.6. Les acteurs en relation avec les propriétaires forestiers.....	17
3.7. Les attentes des propriétaires forestiers .....	18
3.8. Les sources d'information des propriétaires forestiers .....	20
3.9. Les politiques forestières.....	22
3.10. Le vocabulaire .....	22
3.11. Conclusion partielle.....	24
4. Conclusion générale et propositions d'actions.....	25
4.1. Conclusion générale .....	25
4.2. Propositions d'actions .....	26
4.2.1. Cible potentielle .....	26
4.2.2. Actions portant sur le fond.....	27

## Liste des tableaux et figures

<b>Tableau N° 1</b> : Répartition par ensemble boisé du morcellement de la propriété boisée pour les propriétés forestières de plus de un hectare pour le Massif Central (source SCEES- enquête sur les structures de la forêt privée de 1999- analyse CRPF Limousin).....	4
<b>Tableau N° 2</b> : Impact de l'insertion dans les organismes de développement forestier par organisme dans le Massif Central (source SCEES- enquête sur les structures de la forêt privée de 1999- analyse CRPF Limousin) .....	5
<b>Graphique N° 1</b> : Bilan de la campagne d'entretiens entre juillet 2007 et avril 2008 .....	9
<b>Tableau N° 3</b> : Perception par les personnes rencontrées de leurs bois par importance décroissante d'accord .....	10
<b>Tableau N° 4</b> : Utilité de leurs bois pour les personnes rencontrées par importance décroissante d'accord. ....	12
Au final, les parcelles boisées sont utiles à cette catégorie de propriétaires, mais pas du tout dans le sens défini par les politiques concernant la forêt. Nous pouvons nous demander s'il n'y a pas un décalage considérable entre des visions de la forêt, qui impliqueront un effort de compréhension allant bien au-delà de la nécessaire adaptation d'un vocabulaire technique. ....	13

Tableau N° 5 : Motif de la coupe de bois par les personnes rencontrées sur leurs parcelles boisées par fréquence décroissante de réponse . . . . .	14
Figure N° 1 : Acteurs en relations avec le propriétaire forestier (source GEOLAB 2008) . . . . .	17
Tableau N° 6 : Qu'est-ce vous entameriez comme démarche afin de mieux atteindre vos objectifs ? par fréquence décroissante de réponses justes. . . . .	18
Tableau N° 7 : Compréhension du vocabulaire forestier par fréquence décroissante de réponses justes. . . . .	23
Figure N° 3 : Schéma de communication entre le technicien forestier et le propriétaire forestier (source GEOLAB 2008) . . . . .	28